



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

• 24 août 2001 / volume 12 / No 15

Spécial négo

Le Conseil syndical crée le Comité de grève

Lors de sa réunion du 24 août 2001, le Conseil syndical a créé le Comité de grève du SPUL. Ce comité, dont vous trouverez le mandat et la composition ci-dessous, se chargera, pour l'essentiel, de l'organisation matérielle et de la mise en œuvre des moyens de pression que décideront de déclencher les diverses instances décisionnelles du SPUL. L'action des 26 membres de ce comité, chacun à l'échelle de sa faculté, est donc d'une importance capitale dans le cadre de la présente négociation.

Les membres de ce comité devant être aussi représentatifs que possible des professeurs et professeurs de leur faculté, nous sollicitons donc des candidatures parmi tous les membres du SPUL. Les membres seront élus, pour chaque faculté, par un collège électoral composé de l'ensemble des déléguées et délégués et des déléguées et délégués

suppléants de la faculté. La réunion de ce collège électoral débutera à midi le jeudi 30 août 2001, ou en cas d'impossibilité, le plus rapidement possible après ce moment. La procédure retenue est la suivante :

- Tout membre du SPUL pourra se porter candidat ou être mis en candidature comme membre représentant sa faculté d'appartenance au Comité de grève. Dans les deux cas, l'acceptation de la candidate ou du candidat devra être confirmée par une pièce probante.
- Ces candidatures devront être expédiées au SPUL, soit par courriel (spul@spul.ulaval.ca), par télécopieur (5377) ou en y acheminant les documents requis.
- La date limite pour la réception d'une candidature au SPUL est le jeudi 30 août 2001 à 10 heures. Seules les candidatures conformes seront acheminées au collège électoral.
- De plus, les candidatures pourront également être reçues pendant la période qui sera prévue à cette fin au début de la réunion du collège électoral.
- Les participantes et participants à cette réunion décideront du mode de scrutin utilisé pour procéder à l'élection de leur(s) représentantes ou représentants.

La réunion du collège électoral sera présidée, dans chaque faculté, par une personne mandatée à cette fin par le SPUL. Vous trouverez la liste de ces personnes ci-dessous. Le rôle de ces personnes est de s'assurer du bon déroulement de l'ensemble du processus d'élection du ou des représentantes ou représentants de sa faculté.

● **Liste des personnes ressources de chaque faculté**

● **Facultés**

- Aménagement, architecture et arts visuels
- Lettres
- Faculté de droit
- Faculté de médecine dentaire
- Faculté de musique
- Faculté de pharmacie

● **Personnes ressources**

- Manuel Jose Rodriguez- Pinzon
- Alban Baudou
- André Lareau
- Luc Giasson
- Louise Mathieu
- Louise Beaulac-Baillargeon

- Faculté de philosophie
- Faculté de théologie et de sciences religieuses
- Faculté des sciences infirmières
- Foresterie et géomatique
- Médecine
- Sciences de l'administration
- Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
- Sciences de l'éducation
- Sciences et génie
- Sciences sociales
- Gilbert Boss
- Marcel Aubert
- Chantal Viens
- Claude Camiré
- François M. Doré
- Michel Gendron
- Guy Allard
- Roland Ouellet
- Christian Vadeboncoeur
- Esther Déom

Comité de grève du SPUL - Mandat

Jurisdiction

Ce comité relève du Conseil syndical. Il travaillera en étroite collaboration avec le Comité d'appui et de stratégie.

Mandat

Ce comité est responsable de la mise en œuvre et de la logistique des moyens de pression servant à appuyer la négociation. Ses membres devront, de façon plus particulière, mais non restrictive :

- s'assurer que les membres du SPUL de leur faculté soient bien informés des consignes relatives aux moyens de pression;
- susciter la participation de leurs collègues aux moyens de pression;
- mettre en œuvre l'organisation matérielle nécessaire au bon déroulement des moyens de pression;
- communiquer aux bureaux du SPUL les problèmes et difficultés et veiller à la mise en place de solutions appropriées;
- faire rapport du déroulement des activités dans leur faculté.

Modalités d'élection des membres

Une fois le comité créé par le Conseil syndical, ses membres seront élus par l'ensemble des délégués et déléguées et des délégués et déléguées suppléants de chacune des facultés selon la répartition inscrite ci-dessous. Tous les membres du SPUL pourront se porter candidate ou candidat. Les membres resteront en poste jusqu'à la signature de la nouvelle convention ou, le cas échéant, leur remplacement selon les mêmes modalités.

Composition

Le comité sera présidé par un membre du Comité d'appui et de stratégie élu à ce poste par le Conseil syndical. La composition en est la suivante:

Facultés	Nombre de membres
● Aménagement, architecture et arts visuels	● 2
● Faculté de droit	● 1

- Foresterie et géomatique ● 1
- Lettres ● 2
- Médecine ● 2
- Faculté de médecine dentaire ● 1
- Faculté de musique ● 1
- Faculté de pharmacie ● 1
- Faculté de philosophie ● 1
- Faculté de théologie et de sciences
religieuses ● 1
- Sciences de l'administration ● 2
- Sciences de l'agriculture et de
l'alimentation ● 2
- Sciences de l'éducation ● 2
- Sciences et génie ● 3
- Sciences infirmières ● 1
- Sciences sociales ● 3

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)